



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

14 septembre 2021

La CFDT refuse la baisse des garanties du **Contrat de prévoyance**

Notre régime prévoyance étant fortement déficitaire, en juin 2020, Malakoff Humanis avait dénoncé le marché national. Dans l'attente d'une procédure d'appel d'offres, une première négociation avait abouti à une augmentation de 30% des cotisations (à l'origine c'était 80% demandé par l'assureur) mais cette situation ne pouvait être que transitoire.

Afin de trouver un assureur à partir du 1^{er} janvier 2022, CCI France a lancé la procédure d'appel d'offres cet été. En réunion le 9 juillet dernier, CCI France nous a présenté les garanties envisagées, nous avons alors proposé des modifications permettant de conserver le niveau des principales garanties.

Une absence de justifications financières et des garanties en forte baisse

Comme à son habitude, CCIF n'a pas tenu compte de nos remarques et a entre-temps modifié le document initial. **Alors que le but est de retrouver un équilibre budgétaire nous attendons encore les explications financières et la justification de ces derniers arbitrages.**

Ainsi, on peine à comprendre pourquoi la garantie arrêt de travail (déficitaire de 7 millions d'euros en 2020) est augmentée passant de 80 à 82% du salaire brut alors que l'invalidité de première catégorie diminuerait de 51 à 48% et celles de deuxième et troisième catégories passeraient de 85 à 80%. Quant à l'invalidité permanente partielle d'origine accidentelle, elle n'est tout simplement plus indemnisée.

!/ \ Les agents et les salariés actuellement en arrêt de longue durée continueraient à percevoir les indemnités des anciennes dispositions.

Enfin, et ceci toujours sans aucune explication sur l'impact du taux de cotisation, la couverture décès est également revue largement à la baisse, passant de 430 à 245% du salaire annuel brut pour une famille avec une personne à charge par exemple.

La CFDT ne peut accepter un tel recul et demande à CCI France de revoir sa copie !

N'hésitez pas à contacter nos délégués syndicaux locaux pour de plus amples explications. La prévoyance est un dossier très complexe qui n'est heureusement pas une préoccupation quotidienne mais concerne les situations extrêmement difficiles.

Soutenez notre action, adhérez à la **CFDT-CCI !**

 facebook.com/cfdt.cci

 twitter.com/cfdtcci

 www.cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**